



Vous croyez au Syndicalisme

Autonome, Positif, Efficace !

Union Nationale des Syndicats Autonomes



Le 05 juin 2019

Bonjour,

Vous êtes salarié de Valeo et votre mutuelle c'est : **LA MUTUELLE VALEO**.
Mutuelle d'entreprise obligatoire pour l'ensemble des salariés de Valeo.

Vous avez reçu un courrier pour l'assemblée générale de la MUTUELLE VALEO et
Vous aurez à voter pour les différentes résolutions qui vous sont proposées.

Nous attirons votre attention sur l'importance de voter.

En effet pour que l'assemblée générale de la MUTUELLE VALEO soit actée il faut obtenir le quorum .

Si le quorum n'est pas atteint une nouvelle convocation à l'assemblée de la MUTUELLE VALEO sera faite.

Un nouveau vote vous sera proposé , celui ci sera à la majorité simple, plus de quorum.

Quel est le quorum pour un conseil d'administration ?

*Le **conseil** ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents **est égal** à la majorité des membres composant ce **conseil**. Si ce **quorum n'est pas atteint** le **conseil d'administration est** convoqué en vue d'une nouvelle réunion, **qui doit se tenir dans un délai minimum de 8 jours et maximum de 15 jours**.*

Ce qui est important pour nous tous adhérents de la MUTUELLE VALEO , c'est le coût de la mise en place de cette assemblée et de cette consultation.

En effet l'impression des documents , l'envoi des courrier, pour le vote l'organisme qui gère celui-ci ,tout cela a un coût important et **ceux sont nos cotisations qui financent cette dépense**.

Si le quorum n'est pas atteint au premier tour, un second tour doit être mis en place
Et celui-ci doublerait le coût de cette consultation. **Et c'est nous adhérent qui en supporterions les frais**.

Par conséquent si vous ne votez pas dès aujourd'hui et le quorum ne sera pas atteint et nous allons payer deux fois cette consultation. Domage de voir notre cotisation augmenter par manque de participant au vote !

En conséquence dès aujourd'hui voter !

Nous comptons sur vous
Les administrateurs de la mutuelle Valeo.

Date limite du vote le Lundi 17 juin 2019.



Vous croyez au Syndicalisme

Autonome, Positif, Efficace !

Union Nationale des Syndicats Autonomes



Le 05 juin 2019

La Mutuelle VALEO a été créée le 1^{er} janvier 1949 à l'initiative de quelques bénévoles. Elle s'est rapidement développée, en parallèle avec la croissance de Valeo en France et sa gestion courante était à l'origine assurée par les services Ressources Humaines.

La dispersion des effectifs sur des sites de plus en plus nombreux et la recherche justifiée de réduction des coûts de gestion afin de mieux satisfaire les bénéficiaires ont amené le Conseil d'Administration à confier en 1987 la gestion opérationnelle de la Mutuelle à un organisme extérieur mieux armé pour assurer une telle gestion : la Mutuelle Saint-Germain.

Cet organisme qui relève du Code de la Mutualité et qui a acquis une grande expérience de ce genre de gestion a largement contribué, grâce à des outils informatiques modernes, à l'adaptation de la Mutuelle Valeo aux évolutions permanentes dans le domaine de la complémentaire santé.

Bien entendu, les instances de la Mutuelle Valeo (Conseil d'Administration et Assemblée Générale) ont conservé l'intégralité de leurs pouvoirs de décision pour fixer les grandes orientations et notamment pour déterminer la politique en matière de gestion financière, de prestations à servir et de niveaux de cotisations à demander aux adhérents.

La Direction du Groupe Valeo en concertation avec les Organisations Syndicales a en effet souhaité harmoniser les différents régimes de frais de santé existant et mettre en place un régime obligatoire unique au profit de l'ensemble du Personnel du Groupe Valeo en France, sans distinction de statut.

La Mutuelle Valeo a remporté l'appel d'offre qui avait été lancé.

Un accord d'harmonisation des frais de santé a été signé par la Direction de Valeo et les Organisations Syndicales le 24 octobre 2013.

C'est donc plus de 17.000 nouveaux bénéficiaires que la Mutuelle Valeo a accueilli dès le 1^{er} janvier 2014, portant ainsi à 37.000 les mutualistes Valeo, tant actifs que retraités.

Les administrateurs de la Mutuelle Valeo sont à votre écoute et n'ont qu'un seul objectif: continuer à assurer le meilleur rapport cotisation/prestation aux salariés et retraités de Valeo tout en veillant à la pérennité de la Mutuelle par une gestion saine et équilibrée.

Nous souhaitons à tous les nouveaux adhérents
la bienvenue à la Mutuelle Valeo